

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 4 avril 2022 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

Mme Samantha Talbot
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

L'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site web de la Municipalité : www.ste-praxede.ca

2022-04-73 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2022-04-74 Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2022

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2022

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 7 mars 2022

Résolution: Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (remis aux élus)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : dépôt des états financiers au 31 déc. 2021

Résolution : dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2022

Dispense de lecture : Règlement numéro 253-2022

Adoption du règlement 253-2022 : Code d'éthique et de déontologie des employés

Confirmation : formation comportement éthique et déontologie des élus municipaux

Résolution : Transmission des avis de convocation

Dépôt : Rapports d'audit de conformité : transmission des rapports financiers 2016 à 2020

Nomination d'un porte-parole : Transport adapté

Demande de don : Chevaliers de Colomb

Don à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli

Contribution membership Journal Le Cantonnier

Résolution : Délégué programme MADA

Informations: Comité local -famille-aînés

Formation du comité local – démarche MADA et PMF

Changement de date de réunion : août 2022

Sécurité publique et civile

Transport routier et voirie locale

Résolution : Location niveleuse et achat de gravier

Demande de déneigement Rang A: Sébastien Gardner

Demandes de M. Patrice Machecourt

Hygiène du milieu

Offre de services de Sanitaire Denis Fortier

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Résolution : Volonté d'instaurer un programme d'aide pour la mise aux normes des installations sanitaires et règlement d'emprunt

Appui à la Domtar Inc. : Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ

Loisirs, culture et édifice communautaire

Ouverture des soumissions : agrandissement garage

Octroi d'un contrat : agrandissement du garage municipal

Nomination : responsable de la bibliothèque municipale Jeanne-D'Arc-Ruël

Résolution : Travaux d'entretien saison 2022 : sentiers multifonctionnels

Résolution : Paiement des comptes du 8 mars au 4 avril 2022

Questions ou suivis des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2022-04-75 Dispense de lecture du procès-verbal du 7 mars 2022

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2022-04-76 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2022-04-77 Résolution : dépôt des états financiers au 31 déc. 2021

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2021, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton. Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

En conséquence, la directrice générale et greffière-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers au ministère des Affaires municipales dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

Adoptée.

2022-04-78 Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2022

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2022-04-79 Dispense de lecture du règlement numéro 253-2022

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du règlement numéro 253-2022 : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2022-04-80 Règlement numéro 253-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

Attendu que la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

Attendu que, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022 ;

Attendu que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 mars 2022 ;

Attendu que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le règlement 237-2018 édictant le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Praxède, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie des attestations de la directrice générale et greffière-trésorière.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 237-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 1^{er} octobre 2018.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2022-04-81 Confirmation de formation en éthique et déontologie des élus municipaux

Attendu que tous les élus municipaux doivent participer à la formation sur l'éthique et la déontologie municipale;

Attendu que les membres du conseil doivent confirmer leur participation;

Attendu que Messieurs Paul Audet et Gaétan Lapointe, confirment avoir participé à la formation obligatoire;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que les noms des élus ayant terminé leur formation sur l'éthique et la déontologie municipale soient inscrits sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Praxède, le tout tel que prescrit par la loi.

Tous les membres du conseil municipal de Sainte-Praxède ont terminé cette formation obligatoire dans les délais prescrits.

Adoptée.

2022-04-82 Transmission des avis de convocation

Attendu que les séances extraordinaires doivent être convoquées, de façon distincte par un avis de convocation à tous les membres du conseil;

Attendu qu'un changement législatif permet maintenant de transmettre l'avis de convocation par un moyen technologique;

Attendu que les élus ont communiqué leur adresse courriel personnel à la direction générale afin de pouvoir obtenir les avis de convocation par internet;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal disposant d'une adresse courriel personnelle sont d'accord pour recevoir les avis de convocation des séances extraordinaires par courriel.

Les élus s'engagent à confirmer la réception de ces avis de convocation par voie électronique.

Adoptée.

2022-04-83 Dépôt des rapports d'audit de conformité Transmission des rapports financiers 2016 à 2020

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu et pris connaissance de la lettre de Mme Nancy Klein, vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec.

Cette lettre fait état du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Le rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission Municipale du Québec confirme que la Municipalité de Sainte-Praxède a procédé à la transmission des rapports financiers des années ci-dessus mentionnées, en toute conformité et dans les délais prescrits.

Adoptée.

2022-04-84 Nomination d'un porte-parole : Transport adapté

Considérant les obligations liées aux articles 48.39 à 48.43 de la Loi sur les Transports entourant le service municipal de transport des personnes handicapées;

Considérant que, historiquement, la Ville de Thetford Mines a toujours été désignée comme ville mandataire par les municipalités composant la MRC des Appalaches;

Considérant que le mandat d'organiser et de gérer un service de transport pour les personnes handicapées a été délégué à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford;

Considérant que l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches font partie de Transport adapté de la région de Thetford;

Considérant les évènements des derniers mois qui ont mené à certaines impasses quant à l'offre de services offert par l'organisme et ce qui est souhaité par différentes municipalités;

Considérant le souhait de travailler en concertation sur le plan régional;

Considérant la volonté des municipalités de parvenir à un consensus quant à l'offre de services;

Considérant qu'avant d'envisager que la MRC déclare sa compétence pour le transport collectif et adapté, les municipalités souhaitent poursuivre les discussions dans le but de maintenir le modèle actuel et trouver une entente qui répondra aux besoins de l'ensemble des municipalités, incluant la ville mandataire;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques

Appuyé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre toutes les discussions nécessaires en son nom afin de parvenir à une entente sur le plan de transport et sur l'offre de services avec la ville mandataire et l'organisme délégué le cas échéant.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède désigne la MRC des Appalaches, en l'occurrence sa préfète et son directeur général, comme porte-parole régional et représentant des 18 municipalités locales afin d'agir à titre d'interlocuteur unique auprès de la ville mandataire.

Adoptée.

2022-04-85 Demande de don : Chevaliers de Colomb

Attendu que les Chevaliers de Colomb, conseil 3053 de Disraeli, fête leur 75^e anniversaire cette année;

Attendu que cet organisme sollicite les municipalités pour un appui financier pour leur participation à l'activité du 15 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroie un montant de 100\$ aux Chevaliers de Colomb de Disraeli pour contribuer au 75^e anniversaire.

Adoptée.

2022-04-86 Don à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement d'accorder un don de 50 \$ à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli.

Adoptée.

2022-04-87 Contribution membership Journal Le Cantonnier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu (la conseillère Mme Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations puisqu'elle est membre du conseil d'administration) de participer financièrement au Journal Le Cantonnier, à titre de « membre solidaire », au coût de 100 \$.

Adoptée.

2022-04-88 Résolution : Délégué programme MADA

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action* qui vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite présenter au Secrétariat des aînés en 2021-2022 une demande d'appui financier conjointement avec les municipalités participantes sur une base collective ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot

Appuyé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède participe à la demande de soutien financier collective de la MRC des Appalaches dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action*;

Aussi, il est convenu de désigner Jacqueline Demers à titre de personne élue responsable du dossier « Aînés » pour la Municipalité et d'autoriser la MRC à déposer au Secrétariat des aînés une demande de soutien conjointement avec les municipalités participantes pour coordonner les travaux de la démarche MADA de chacune d'elles, pour élaborer une politique et un plan d'action pour l'ensemble de la MRC et pour réaliser la reddition de comptes.

Adoptée.

Informations: Comité local -famille-aînés

Rencontre d'information pour la demande collective dans la MRC tenue le 24 mars 2022, à laquelle participait la directrice générale. Il y a lieu de former un comité pour le MADA et politique familiale. Il faut 6 personnes dans ce comité qui pourront élaborer des projets pour les aînés et les familles. Voir avec les élus pour nommer deux représentants municipaux, représentants des aînés et des familles. Il faut désigner les membres de ce comité au courant du mois d'avril. Des noms doivent donc être soumis lors de la séance.

2022-04-89 Formation du comité local – démarche MADA et PMF

Considérant la volonté de la Municipalité de Sainte-Praxède d'assurer un milieu de vie de qualité pour les familles et les aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

Considérant la volonté de la Municipalité d'élaborer ou de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

Considérant qu'à cet effet, la Municipalité s'est engagée dans une démarche collective avec la MRC des Appalaches dans le cadre du *programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)*;

Considérant que la Municipalité a, dans le cadre de cette démarche, nommé un ou des élus responsables du processus au niveau municipal;

Considérant qu'il (elle, s) assurera le rôle suivant:

- Présider le comité de travail municipal MADA;
- Représenter la Municipalité au Comité de pilotage régional MADA/PMF;
- Assurer le leadership du développement de la politique familiale et Municipalité amie des aînés et de son suivi;
- Être à l'écoute du milieu quant aux préoccupations des aînés et des familles;
- Représenter les intérêts des aînés auprès du conseil et de la communauté par le réflexe « Penser et agir aînés et Famille »;
- Faire valoir la vision des familles et des aînés dans tous les projets du conseil;
- Assurer le lien entre le comité local, le comité de pilotage MRC de la démarche et le conseil municipal;
- Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble (conseil, services municipaux, employés et cadres municipaux, organismes et réseaux);
- Se préoccuper de l'incidence sur les familles et les aînés de toutes les actions et politiques municipales.

Considérant que la Municipalité doit également procéder à la création d'un comité local de travail dont le mandat, prescrit par le conseil municipal, consiste à mener à bien la démarche MADA en réalisant les étapes du diagnostic social ainsi que l'élaboration d'une politique des Aînés et cde la Famille et d'un plan d'action.

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de former le comité des personnes suivantes :

- L'élue municipale responsable des questions aînés Mme Jacqueline Demers;
- L'élue municipale responsable des questions famille, Mme Véronique Jacques;
- Le représentant administratif, Mme Josée Vachon, directrice générale;
- 1 ou des personnes aînées engagées dans leur communauté ;
- 1 ou des personnes engagées dans leur communauté et représentant les Familles;
- Une représentante du comité des loisirs, Mme Suzanne Bissonnette;
- La chargée de projet, les conseillères en développement et autres ressources de la MRC, selon les besoins.

Adoptée.

2022-04-90 Changement de date de réunion : août 2022

Attendu que les dates des vacances de la construction de l'été 2022 sont du 24 juillet au 6 août 2022;

Attendu que le bureau municipal est fermé pendant cette période;

Attendu qu'afin d'éviter de tenir la séance ordinaire du conseil du mois d'août le premier jour du retour des vacances estivales, soit le 8 août, il y a lieu de modifier la date prévue pour la séance d'août 2022 afin que celle-ci soit fixée au 15 du mois;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil afin que la séance du mois d'août 2022 ait lieu le 15.

L'annonce de la modification de cette date sera transmise à la population et un avis public sera affiché tel que prévu par la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun point

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2022-04-91 Résolution : Location niveleuse et achat de gravier

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'autoriser le maire M. Jean-François Roy à louer une niveleuse au moment opportun, selon l'état des chemins municipaux, pour procéder au nivelage de tous les rangs municipaux. Également, le maire est autorisé à procéder à l'achat de gravier si du matériel est requis lors du passage de la niveleuse.

Pour ce faire, le conseil accorde un budget pouvant aller jusqu'à 6 000 \$.

Adoptée.

2022-04-92 Demande de déneigement Rang A: Sébastien Gardner

Attendu que la Baraque à sucre Inc., représentée par M. Sébastien Gardner prévoit construire une résidence unifamiliale sur sa propriété portant le numéro de lot 5 689 004, cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac, située au Rang A;

Attendu que la Municipalité effectue le déneigement de ce tronçon jusqu'à 0,5 km de l'accès de la propriété de M. Gardner ;

Attendu que M. Gardner demande à la Municipalité de prolonger le déneigement du Rang A sur une longueur supérieure de 500 mètres afin de rejoindre son entrée privée;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que le conseil municipal ne prend pas de décision pour l'instant puisque la résidence n'est pas construite;

Il est convenu de communiquer avec le demandeur afin de lui suggérer de renouveler sa demande auprès du conseil municipal, une fois que la construction sera terminée.

Adoptée.

2022-04-93 Demandes de M. Patrice Machecourt

Attendu que M. Patrice Machecourt adresse des demandes au conseil municipal;

Attendu qu'il est opportun de se positionner sur les requêtes déposées par ce contribuable;

Attendu que les demandes du contribuable sont les suivantes :

-Faire installer un luminaire à l'intersection du chemin Giroux et du 12^e Rang;

-Offrir un remboursement aux citoyens détenteurs d'une carte annuelle du Parc national de Frontenac;

-Installer du pavage dans les rangs municipaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu que le conseil municipal se prononce sur les demandes de Monsieur Machecourt, soit :

-Une lumière de rue pourra être installée, selon l'estimé fourni par N. Faucher Électrique se chiffrant à 790 \$, une fois que la Municipalité aura reçu une autorisation écrite des propriétaires de la résidence située à proximité de cette intersection;

-Sur présentation d'un reçu de paiement de la carte annuelle 2022 du Parc national de Frontenac, un remboursement de 10 \$ sera remis au contribuable de Sainte-Praxède qui en formulera la demande;

-Aucun pavage n'est prévu dans les rangs municipaux.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-04-94 Offre de services de Sanitaire Denis Fortier

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Sanitaire Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Sanitaire Denis Fortier, les gros rebuts ramassés lors des cueillettes du printemps 2022;

La Municipalité de Sainte-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Sanitaire Denis Fortier, selon un tarif de 126,50 \$ plus taxes par tonne métrique pour la cueillette du printemps. Cette dépense est estimée à 2 500 \$.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2022-04-95 Résolution : Volonté d'instaurer un programme d'aide pour la mise aux normes des installations sanitaires et règlement d'emprunt

Attendu qu'il est de la responsabilité de la Municipalité d'appliquer le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2-r-22);

Attendu que l'inspecteur M. Robert Blanchette a procédé à des visites d'inspection de résidences unifamiliales pour lesquelles la municipalité n'avait pas d'information sur le système d'évacuation des eaux usées;

Attendu qu'à la suite de ces visites, certaines propriétés n'ayant pas de systèmes conformes ont été décelées;

Attendu que plusieurs citoyens dont les systèmes étaient déficients ont procédé à l'installation d'un système d'évacuation des eaux usées conforme;

Attendu que certaines propriétés ont encore des systèmes d'installation avec rejets directs dans l'environnement et que cette pollution ne peut pas être tolérée;

Attendu que les propriétés résidentielles visées par l'absence de système adéquat doivent se conformer ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède veut adopter un programme d'aide pour la mise aux normes des installations sanitaires afin d'avancer, sous forme de prêt remboursable sur le compte de taxes, le coût des travaux des installations sanitaires pour les citoyens qui en feront la demande;

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil municipal entreprendra les démarches pour adopter un programme d'aide pour la mise aux normes des installations sanitaires afin d'avancer sous forme de prêt remboursable sur le compte de taxes, le coût des travaux des installations sanitaires pour les citoyens qui en feront la demande.

Afin de financer ce programme, la Municipalité envisage d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant équivalent au coût des travaux pour l'ensemble des propriétés visées. Le règlement d'emprunt sur (15 ou 20 ans) serait remboursé entièrement par les propriétaires qui auraient formulés la demande de se prémunir du programme d'aide à la mise aux normes des installations sanitaires.

En conséquence, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la directrice générale sont mandatés pour joindre les propriétaires dont les systèmes d'évacuation des eaux usées sont non conformes, afin de les informer de la volonté du conseil municipal d'entreprendre les démarches précitées.

Adoptée.

2022-04-96 Appui à la Domtar : Demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)

Attendu que la Compagnie Domtar Inc. adresse une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

Attendu que la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis de conformité à la réglementation municipale pour une demande d'autorisation de récolte forestière;

Attendu que la demande soumise est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que cette demande affecte les lots suivants : 5 514 734, 5 514 735, 5 514 756, 5 514 757, 5 514 759, du Cadastre du Québec, tous dans la circonscription foncière de Thetford, le tout tel que précisé dans les documents fournis en annexe;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc., compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable.

Également, de permettre à la compagnie Domtar Inc. d'effectuer les récoltes forestières selon les modalités décrites dans les documents relatifs à la demande, sur tous les lots visés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2022-04-97 Résolution : Ouverture des soumissions pour l'agrandissement du garage municipal

Attendu l'appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entrepreneurs, pour l'agrandissement du garage municipal lancé le 17 février 2022;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu au bureau municipal le 21 mars 2022, à 11 h 05, par la directrice générale en présence de deux témoins;

Attendu que les entreprises Construction A. Couture Inc. et Construction Pierre Beaulieu n'ont pas déposé de soumissions;

Attendu que les prix déposés sont les suivants :

Construction PFJ Inc.= Prix soumis : 71 415,22 \$ plus taxes;
-et-

Construction Aylmer Inc. = Prix soumis : 75 960,00 \$ plus taxes;

Attendu que l'architecte a procédé à l'analyse des soumissions reçues et nous confirme que la soumission de Construction PFJ Inc., en plus d'être la plus basse, est conforme.

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que les élus confirment être avisés du résultat de l'ouverture des soumissions pour le projet d'agrandissement du garage municipal.

Adoptée.

2022-04-98 Octroi de contrat : agrandissement du garage municipal

Attendu l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 21 mars dernier pour l'agrandissement du garage municipal, suite à l'appel d'offres lancé le 17 février 2022;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Construction PFJ Inc. et que le prix proposé s'élève à 71 415,22 \$ plus taxes;

Attendu que cette soumission déposée découle de l'appel d'offres qui fut analysée et jugée conforme par l'architecte Marie-Christine Croteau;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'agrandissement du garage municipal à Construction PFJ Inc. selon le prix soumis de 71 415,22 \$ plus taxes.

Le maire et la directrice générale sont mandatés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité. Le devis d'appel d'offres et addenda feront partie intégrante du contrat à intervenir. Au surplus, ils verront à contacter l'entrepreneur pour connaître l'échéancier des travaux.

Adoptée.

2022-04-99 Nomination responsable de la bibliothèque municipale

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que Mme Shanel Carrier soit nommée responsable de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël de Sainte-Praxède auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale - Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Adoptée.

2022-04-100 Résolution : Travaux d'entretien saison 2022 sentiers multifonctionnels

Attendu que la Paroisse de Disraeli nous informe que du gravier serait nécessaire dans le sentier du Vieux Barrage qui est situé sur le territoire de la Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli et Sainte-Praxède;

Attendu qu'il y a lieu de solliciter une rencontre avec les maires et les directions générales de ces trois municipalités pour prendre entente quant à l'entretien du sentier;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Appuyé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement qu'une rencontre soit planifiée avec les maires et les directions générales de la Ville et Paroisse de Disraeli et de Sainte-Praxède afin de conclure une entente pour l'entretien du sentier du Vieux Barrage.

Une autorisation est également donnée au maire pour l'achat et l'installation de gravier, si requis, sur la portion du sentier de notre territoire selon un budget estimé à 1 500 \$.

Adoptée.

2022-04-101 Paiement des comptes au 4 avril 2022

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, dont les

élus reconnaissent avoir reçu copie pour les dépenses effectuées entre le 8 mars et le 4 avril 2022 qui s'élèvent à 66 610 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions ou suivis des élus et employés

La conseillère Jacqueline Demers nous informe de diverses demandes du comité de gestion de la bibliothèque concernant l'affichage ainsi que de menus travaux électriques. Mme Demers verra à déposer un estimé des travaux souhaités pour prise de décision à une séance ultérieure.

De son côté, la conseillère Véronique Jacques demande l'installation de panneaux à l'entrée du village pour signaler la présence d'enfants.

2020-04-102 Installation de panneaux sur la Route 263

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour pouvoir installer des panneaux « Attention à nos enfants » aux extrémités du village, sur la Route 263.

Une fois l'autorisation obtenue, il est convenu de se procurer deux panneaux signalant la présence d'enfants pour inviter les usagers de la route à ralentir.

Adoptée.

Questions formulées par les contribuables

2022-04-103 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 20.

Adoptée.

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.